

## Compte-rendu ORÉE

### 2<sup>e</sup> Réunion Donneurs d'Ordre Déconstruction / Déchets du BTP

Mardi 12 janvier 2016

#### Liste des participants

## 1. Introduction – Présentation d'ORÉE, rappel des objectifs et des orientations du Club Métiers Déconstruction

- Suite à la première réunion « donneurs d'ordres déconstruction/Déchets du BTP », deux axes ont été traités :
  - Diagnostics de chantiers (quels déchets sont vraiment valorisables ?) et diagnostics réglementaires : quelles prescriptions ? (réunion du 9 juin)
  - Traçabilité (réunion du 29 septembre 2015)

Les supports de présentation sont disponibles : [ici](#) (disponibles pour les adhérents ayant signé la charte de confidentialité)

- Les prochains thèmes abordés en 2016 seront :

- Bonnes pratiques de terrain sur la déconstruction – *29 mars 2016*
- Ecoconception des bâtiments (pour anticiper la déconstruction) et préfabrication en ateliers (davantage de maîtrise des déchets car produit en atelier)
- Monétarisation notamment du réemploi pour montrer son intérêt.

## 2. Actualités réglementaires

- [Voir support de présentation](#)

## 3. Points clés sur les retours d'expériences de donneurs d'ordres sur les méthodes de contractualisation, sources d'optimisation et de transparence des prestations de la déconstruction

#### *Réglementation*

- Des **verrous réglementaires** sont présents et ne facilitent pas le réemploi/réutilisation et le recyclage
  - ⇒ Les **Green Deals** à la française, baptisés « engagements pour la croissance verte » (accord entre le gouvernement, des entreprises, des collectivités et d'autres types d'organismes pour faire évoluer un projet qui se heurte à des contraintes réglementaires pour le faire évoluer dans un sens favorable à l'environnement) peuvent être une solution pour faire **ajuster la réglementation en fonction des contraintes terrain**. Le Ministère de l'Ecologie est en recherche de projets. Si vous souhaitez proposer un projet, contactez [François Villerez](#), Chef du Bureau Eco-industries et Développement industriel durable à la Direction Générale

des Entreprises, son adjoint, [Jean-François Gaillaud](#) ou [Richard Rouquet](#), Chargé de mission stratégique Économie verte au Commissariat Général du Développement Durable.

- Attention à **vérifier qu'un site de stockage temporaire ne devienne pas une ICPE** si sa capacité dépasse un certain seuil.
- La notion de **réemploi n'a pas de définition juridique**. Cela dépend donc de la politique de gestion des **risques de l'entreprise ou de la collectivité** (ex : présence d'amiante sur les matériaux réemployés – se poser la question de l'usage futur de la construction dans laquelle les matériaux sont réemployés : moins de risques pour un usage en extérieur).
- Si le matériau est **réemployé pour le même usage**, il n'est alors **pas considéré comme un déchet**

#### *Identification des enjeux des chantiers de déconstruction*

- **L'expérimentation** sur un petit chantier **permet d'identifier** :
  - les **besoins de montée en compétence** et donc les **formations** à mettre en place
  - la **logistique nécessaire** pour le transport des matières à réemployer (notamment bas carbone via barges fluviales) ainsi que **les coûts générés**
- **Trier le plus possible sur le chantier de déconstruction** afin de ne transporter sur le site receveur que le **matériel de qualité qui sera réemployé => réduction des coûts, des nuisances et des pollutions du transport**
- Indiquer un **prix de matériau à la T/km ou un prix carbone** peut sensibiliser à **l'optimisation de la logistique des matériaux réemployables de qualité uniquement**.
- Possibilité de **réaliser du gain sur les opérations de réemploi**. Exemple : réutilisation du béton concassé **sur site** = 8€/T comparé à la réutilisation du béton concassé à l'extérieur (40 €/T) ou à l'évacuation des gravats avec apport de nouveaux matériaux (30€/T).
- **Importance de la qualification des gisements du chantier de déconstruction** pour flécher les différentes filières de réemploi ou de recyclage => **visite de reconnaissance et diagnostic des déchets de chantiers de démolition cruciaux**
- **Problématique de non-visibilité des projets de déconstruction existants** et les gisements disponibles. Des **outils** existent :
  - Le réseau
  - Les permis de déconstruction ou les projets soumis à déclaration d'utilité publique (DUP) mais la nature de la déconstruction et des matériaux n'est pas toujours connue
  - Le réseau du service de développement économique urbain
  - Les agences d'urbanisme disposent parfois de plateformes pour intégrer des logiques d'EIT
  - L'entreprise Hesus dispose d'une plateforme d'échange des terres excavées
  - Certaines collectivités comme Plaine Commune ou la Ville de Paris développent des plateformes/forums en interne pour créer des passerelles entre les services et identifier les chantiers et matériaux à réemployer

Une **plateforme au niveau régional** pourrait être créée pour échanger avec les localités voisines. En effet, plusieurs acteurs créent ces plateformes à leur échelle mais l'échelon régional permettrait de mutualiser les échanges de matériaux possibles, de faire des économies d'échelle et de donner plus de visibilité sur les projets en cours.

- La **gestion des déchets en vue du réemploi** doit s'**anticiper dès la création du cahier des charges** : très difficile d'introduire cet axe en cours de projet
- Nécessité d'avoir une **personne qui coordonne le projet au niveau global** afin de fluidifier la communication et les plannings entre les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre et les entreprises sous-traitantes. Cela permettra d'aller vers des projets d'ampleur.
- **L'articulation du chantier de réemploi est plus facile quand le promoteur est également l'investisseur**
- Importance de **contrôler le respect des clauses environnementales sur le terrain**
- Avoir un **lien régulier avec le préfet** pour sécuriser les délais en termes d'**autorisations administratives**
- La **convention de cession à titre gratuit peut être un outil**. Il permet, chantier par chantier (dans le secteur privé) :
  - De ne pas entrer dans la réglementation « déchets »
  - De cadrer les responsabilités de chacune des parties
  - De caractériser le transfert de propriété et de risques : via un bordereau d'enlèvement contresigné (au moment où les matériaux sont chargés), ce qui assure la traçabilité
  - De déterminer les limites de responsabilité du donneur (« donne aux bénéficiaires sans garanties » ; « aucune réclamation possible »)

#### *Notifications/articles à intégrer dans les cahiers des charges*

- **Objet du marché :**
  - Possibilité 1 pour la réutilisation des matériaux dans un nouveau chantier : préciser « construction à base d'éco-matériaux issus de chantiers ou biosourcés » : pousser au réemploi en **laissant de la souplesse** s'il n'y a pas de chantier de démolition proche ou de matériaux de réemploi acceptables – c'est le **projet qui doit s'adapter aux matériaux et non l'inverse (définir une solution de repli)**.
  - Possibilité 2 pour la réutilisation des matériaux dans un nouveau chantier : préciser « **déconstruction et récupération sélective de qualité** » en **calibrant le type de matériaux nécessaires au projet** (quantité et qualité) tout en laissant la **possibilité de modifier les quantités**
- **Conditions d'exécution et contenu de l'action**
  - Si possible **prévoir le stockage** sur place pour éviter les coûts – 4 hectares sont suffisants pour des chantiers d'envergure (expérience de la Plaine Saint Denis)
  - Incrire la **prise en charge des coûts des différentes parties prenantes** du projet en termes de **stockage, de tri, de transport**
  - **Laisser de la marge en termes de planning** car les chantiers de déconstruction et de réutilisation ne sont pas forcément synchronisés
  - **Définir les responsabilités** de chaque partie prenante

#### *Impacts sociétaux de l'économie circulaire*

- L'économie circulaire peut être utilisée comme un levier pour revaloriser les métiers du BTP.

Intégrer un **volet formation** des intervenants sur le chantier aux méthodes de réemploi et à l'économie circulaire : **compétences à ajouter aux métiers classiques du BTP** et valorisation de l'image de ces métiers => une **AMO spécifique** peut être bénéfique sur le sujet en constituant par exemple un **groupe d'experts** pour réunir des **retours d'expérience** sur d'autres projets similaires de réemploi (identifier les problématiques à anticiper ainsi que les gains pour motiver les élus) et pour **vérifier le respect de la réglementation**. Un **guide de formation sur le réemploi à l'usage des métiers du BTP** pourrait être réalisé.

#### Aller plus loin – présentation des intervenants :

- Clauses environnementales et compétences du donneur d'ordre – présentation de deux projets d'expérimentation dans le cadre du métabolisme urbain : Sandra LAUROL, Responsable du service études, observatoire et prospectives, Plaine Commune et Justine EMRINGER, Chargée de mission Développement Durable : [Support de présentation](#)
- Convention d'engagement volontaire : Laurent ALBAGNAC, Responsable du service territorial routier de Souillac, Département du Lot : [Support de présentation](#)
- Convention de cession à titre gratuit (transfert de responsabilité encadré pour le réemploi) : Frédéric ANQUETIL, Initiateur et membre du groupe projet ReQualif et ancien président des bâtisseurs, Emmaüs France : [Support de présentation](#)

xxx

**La prochaine réunion se tiendra le 29 mars de 9h30 à 12h30 (chez EDF – salle STOCKHOLM au 25ème étage de la Tour Cèdre ; programme à venir)**